

Point 2 - Convention entre Electrabel et les communes situées en tout ou en partie dans le rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire de Tihange – signatures

La précédente convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022, les Conseillers communaux ont marqué leur accord sur la Convention 2023-2025 entre Electrabel et les communes situées en tout ou en partie dans un rayon de 10km autour de la Centrale nucléaire de Tihange.

À travers cette convention, Electrabel s'engage à financer des projets d'intérêt communal, s'inscrivant dans la transition énergétique ou la protection de l'environnement, à concurrence des montants maximums fixés pour les communes.

Pour Wanze, le montant alloué est de 182.197€ pour 2023 et 119.339€ par an pour 2024 et 2025, tenant compte de la fermeture de Tihange 2 le 1^{er} février 2023.

Point 3 - Décision du conseil communal désignant les membres représentant le PO au sein de la COPALOC - écoles communales de Wanze

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a désigné les membres représentant le Pouvoir Organisateur au sein de la COPALOC* afin d'y associer les différentes composantes politiques du Conseil communal.

Ont ainsi été désignés :

Membres effectifs:

- Monsieur Bernard LHONNAY, Echevin
- Madame Aurélie OCHELEN, Echevine
- Madame Charlotte ROUXHET, Echevine
- Monsieur Philippe RADOUX, Directeur général ;
- un membre représentant le groupe Bleu de Wanze
- un membre représentant le groupe Ecolo

Membres suppléants :

- Monsieur Thierry WANET, Echevin
- Monsieur Xavier MERCIER, Echevin
- Monsieur Etienne MIESSEN, représentant le groupe IdWanze

**Familièrement appelée Copaloc, la Commission Paritaire Locale est un lieu de dialogue entre employeurs et syndicats. Cette instance a été mise en place à partir de 1995 dans chaque*

Pouvoir Organisateur de l'enseignement officiel subventionné. La Copaloc réunit pour six ans, en nombre égal, des représentants des PO et des syndicats reconnus assistés par des conseillers techniques.

Point 4 - Modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Suite au décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les Conseillers ont adapté le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal. Ce décret modernise le droit de regard des Conseillers communaux (transmission électronique des documents communaux) et consacre la publicité active des projets de délibération et notes de synthèse explicative des Conseils communaux, en leur séance publique.

Ainsi, les projets de délibération ainsi que les notes de synthèse explicatives de la séance publique du Conseil communal seront diffusés via une plateforme informatique sécurisée (www.deliberations.be) au plus tard cinq jours francs avant la réunion du Conseil.

Point 5 - Demande de prêt remboursable de l'ASBL Binamé Spirou

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont marqué un accord de principe pour l'octroi d'un prêt de 185.766€ à l'asbl Binamé Spirou pour l'exécution de travaux de mise en conformité incendie ainsi que des travaux d'économie d'énergie.

Ce prêt sera remboursé entièrement (capital et intérêts) à concurrence de 12.000€ par an pendant minimum 20 ans. Ce prêt sera octroyé sous réserve de l'acceptation du dossier subside introduit par l'asbl auprès du Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures.

Point 7 – Délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions et notamment le délai de réclamation en matière de taxes communales

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le délai pour introduire une réclamation concernant une taxe communale est porté à 12 mois (au lieu de 6 mois).

Les membres du Conseil, sur proposition du Collège communal, ont décidé de modifier ce délai dans tous les règlements-taxes en vigueur au 1^{er} janvier 2023 afin qu'ils soient conformes à cette nouvelle disposition.

Point 8 - Subsidés communaux 2023 aux associations et groupements autres que sportifs

Sur proposition du Collège, les Conseillers ont approuvé l'octroi de subventions aux associations et groupements autres que sportifs pour l'année 2023 pour un montant total de 9017,50€ répartis comme suit :

- Groupements de jeunesse :
 - o Scouts : 600€
 - o Faucons Rouges : 600€
- Conservatoire de musique : 760€
- Confrérie des Escargots de Bétonval : 300€

- Associations patriotiques :
 - o FNAPG Antheit : 100€
 - o FNC Vinalmont : 100€
- ARSIM et groupements handicapés :
 - o ARSIM (Pommeraiie) : 125€
 - o Oiseau bleu : 1000€
 - o ASPH Wanze : 300€
 - o Domisiladoré : 125€
- Planning familial « Choisir » : 703,75€
- CLPS : 703,75€
- Centre de santé mentale : 250€
- Groupements à caractère social
 - o Aide et Reclassement : 250€
 - o ASBL L'Espoir : 100€
 - o La Lumière : 100€
 - o Bébés Compagnie : 100€
 - o Bon Pied Bon Œil : 100€
 - o La Ligue des Familles : 100€
 - o ASBL LITA : 100€
 - o Télé-Accueil : 100€
 - o Hesbaye, Terre d'accueil : 200€
 - o Service Citoyen : 100€
 - o Ensemble demain : 100€
- Associations de pensionnés :
 - o Amicale des pensionnés socialistes d'Antheit : 250€
 - o Amicale des pensionnés socialistes de Moha : 250€
 - o Amicale des pensionnés socialistes de Wanze : 250€
 - o Amicale des pensionnés de Wanze : 250€
- Groupement économique – Wanz'é vous : 1000€

Point 10 - Fusion de cinq fabriques d'église de l'entité

Les Conseillers ont suivi la proposition du Collège de prendre acte de la fusion des 5 fabriques d'église de l'entité wanzoise.

Le Service Public de Wallonie a transmis une décision favorable sur ce projet de fusion par courrier daté du 16 janvier 2023. Cet arrêté finalise ainsi le projet de fusion.

La fabrique Sainte-Marie Madeleine de Wanze constituera la fabrique d'église-mère ; les autres paroisses accèderont au titre de chapelle.

Point 11 - Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2022 : Rapport d'activités et Rapports financiers 2022

Le Conseil communal était invité à approuver le rapport d'activités et le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale (PCS) pour l'année 2022.

Par ailleurs, sur proposition du Collège, 3 nouvelles actions ont été ajoutées au PCS pour l'année 2023. Il s'agit de :

- **Accompagnement individuel des personnes dépendantes, en perte d'autonomie :** L'objectif est d'informer, à travers des permanences, les personnes de leurs droits, les aider dans leurs démarches administratives (reconnaissance d'handicap, aides à domiciles, GRAPA, prises de renseignements auprès des mutuelles, pension,...).
- **Life Box :** Le PCS, en collaboration avec la Commission Communale Santé, le CCCPHW et le CCAW, souhaite mettre en place une box (dérivée du projet Sénior focus et ligue Alzheimer). Cette dernière serait proposée à toutes les personnes présentant des problèmes de santé, peu importe l'âge du patient et sa pathologie. Cette box serait disponible à l'administration auprès du PCS et serait à placer dans le frigo afin de permettre une prise en charge plus rapide des services de secours. Une aide au remplissage de la fiche de renseignements sera proposée.
- **Facilitation de l'accès à la culture :** Le Plan Communal de Lutte Contre la Pauvreté (PCLCP), en partenariat avec l'asbl Article 27, bénéficie de tickets Article 27 ainsi que d'entrées dans certains parcs, musées et peut en faire profiter ses bénéficiaires. En tant que partenaire du PCLCP, le PCS peut bénéficier également de ces tickets article 27 et de ses réductions apparentées. Pour ce faire, le PCS accompagne le PCLCP lors des sorties culturelles et peut ainsi en faire bénéficier ses membres. L'objectif est de permettre à chacun de bénéficier de moments de loisirs.

Point 12 - Convention culturelle entre Article 27 asbl Wallonie et la Bibliothèque Publique de Wanze

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a accepté le projet de convention de la cellule régionale Article 27 de Huy, et de souscrire aux conditions y indiquées.

Cette convention prévoit de limiter à 1,25€ le montant de l'inscription à la bibliothèque pour les personnes bénéficiant du statut Article 27. L'asbl procède à un remboursement de 3€ pour chaque inscription.

L'asbl Article 27 se donne la mission de sensibiliser, de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Elle agit sur le coût de l'offre via un ticket modérateur valable à Bruxelles et en Wallonie et elle mise sur l'accompagnement pour encourager l'expression critique et/ou artistique. Son travail se développe en réseau avec des partenaires sociaux, culturels et les publics.

Point 13 – Comité d'accompagnement BioWanze - modification

Le permis unique délivré en 2006 à la société Biowanze prévoit la mise sur pied d'un Comité d'accompagnement. Ce comité est notamment composé de représentants des riverains des usines BioWanze, Raffinerie Tirlemontoise et SOL (ces deux dernières sont associées eu égard

à leur proximité géographique). À l'heure actuelle, seul un représentant de riverains assiste encore aux réunions.

Il y avait donc lieu de prévoir un renouvellement de ces représentants. Un appel a été lancé sur un rayon de 500m autour des usines.

5 secteurs ont été définis afin de désigner un représentant par secteur, à savoir

- Secteur 1 : rue Léon Charlier - rue des Chardonnerets - rue d'Oha - rue Campagne de Haive
- Secteur 2 : rue des Sucrieries - rue Fernand Piette - rue Adrien David - rue des Loups
- Secteur 3 : rue Arthur Galand - Thier Belle Vue - rue de l'Aurore - rue des Murmures - rue de la Lanterne, allée du Vicinal et rue des Œillets
- Secteur 4 : rue Albert Dignef - rue Charles Moncousin - rue Nicolas Honlet - Place Faniel - rue Robert Delaude - rue Lucien Delloye - chaussée de Wavre (en partie) - rue Georges Smal - rue des Coquelicots - rue de la Bergère - rue des Wallons - rue Tulliez
- Secteur 5 : rue Joseph Wauters - rue Gosuin - rue Oscar Lelarge - rue Daniel Bolly - rue Val de Mehaigne.

Un représentant effectif sera désigné ; les autres candidats seront désignés comme représentants suppléants. La désignation se base sur la motivation développée dans la candidature.

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a approuvé la composition comme suit :

Pour la Commune de Wanze

- 1 PS, président : M. C. Lacroix
- 2 PS : M. L. Leroy, M ; Bernard Lhonnay
- 1 Ecolo : M. P. Y Colet
- 1 Bleu de Wanze : M. O Claude
- 1 Idwanze: M. G. Mathy

Les représentants de BIOWANZE sont les suivants:

- Pierre Etienne, Anne-Sophie Darnis, Quentin Piersoel comme effectifs
- Julien Dognaux, Jacques Jadoul, Damien Sarolea comme suppléants

Les représentants de la Raffinerie sont les suivants:

- Edouard Garcia (EHS Manager) comme effectif
- Philippe De Flines (plant manager) comme suppléant

Les représentants de l'entreprise SOL sont les suivants :

- M. Paolo Campanella
- M. Régis Nusbaumer, Plant Manager

Pour les riverains

Numéro de secteur	Effectif	Suppléant
Secteur 1	Monsieur Philippe Decroupette	
Secteur 2	Monsieur Jean-Pol Usé	Monsieur Pierre Deschamps
Secteur 3	Madame Martine Stoffels	Monsieur Léon Dupagne
Secteur 4	Madame Nathalie Dubois	Madame Aimée Mmagnoko-Batemabo
Secteur 5	Monsieur Guy Mailiard	

Point 14 - PCDR - Rapport annuel 2022 : approbation

La législation prévoit qu'une Commune disposant d'un PCDR (Programme Communal de Développement Rural) en cours de validité doit présenter chaque année un rapport annuel avant le 31 mars au Gouvernement, à l'Administration et à la Commission régionale.

Déjà approuvé par la CLDR, le document a été approuvé par le Conseil.

En 2023, la programmation prévoit l'aménagement d'un espace de détente et de convivialité de part et d'autre de la Mehaigne à Moha.

Point 15 - PASH - Modification du régime d'assainissement sur le village de Huccorgne - Décision

Sur proposition du Collège, le Conseil communal a décidé de suivre l'avis de la SPGE et du rapport de l'AIDE à savoir inscrire le village de Huccorgne en zone d'assainissement autonome. Une enquête est en cours depuis le 9 février et se clôture ce 27 mars 2023.

Conformément au Code de l'Eau, toute nouvelle habitation érigée dans cette zone, lorsqu'elle sera officiellement modifiée au PASH, devra s'équiper d'un système d'épuration individuelle. Les zones susceptibles d'être influencées par ces modifications dépendent du type d'évacuation des eaux traitées : soit prioritairement par infiltration dans le sol, soit dans une voie artificielle d'écoulement ou dans une eau de surface ordinaire ou soit par un puits perdant.

La Commune doit rendre son avis dans les 90 jours de la réception de la demande soit pour le 28 mars 2023.

Point 16 - Parc naturel Burdinale Mehaigne : Pouvoir Organisateur : dissolution de l'Association de Projet et réactivation d'un Comité de Secteur de la SPI - décision

Pour poursuivre la démarche d'agrandissement des limites du parc à l'ensemble du territoire de la commune, le Parc Naturel doit disposer d'un Pouvoir Organisateur en ordre de fonctionnement.

Pour rappel, en 2010, un comité de secteur au sein de la SPI avait été créé.

En 2014, les Communes ont décidé de créer une Association de projets (suite au travail du GAL) et de sortir du Comité de secteur.

Cependant, l'Association de projets n'a jamais été créée officiellement (absence de publication au Moniteur) et la SPI n'a reçu aucune notification des Communes.

Il est donc possible de réactiver le Comité de secteur de la SPI sur base de la convention de 2010 en désignant 2 représentants communaux.

Les Conseillers communaux, sur proposition du Collège, ont décidé de dissoudre l'Association de projets et de réactiver le Comité de secteur (Parc naturel) de la SPI avec la désignation de 2 représentants communaux.

Point 17 - Rapport d'activités (2022) du Conseiller en énergie – Approbation

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a approuvé le rapport d'activités du Conseiller en énergie pour l'année 2022.

Malgré l'absence de Conseiller en énergie et le lancement infructueux de deux procédures de recrutement, le service environnement a mené différentes actions relatives à cette thématique :

- Finalisation du PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat) et approbation du Conseil communal en septembre 2022
- Mise en place d'une task-force énergie : visite des différentes implantations communales, obtention d'un crédit spécial de 50 000€ sur fonds propres, réalisation des premiers travaux économiseurs d'énergie par le service des travaux
- Opération Rénov'énergie : inscription de 63 ménages wanzois dans cette démarche d'accompagnement de rénovation énergétique de leur habitation
- Publication d'une brochure « Aides énergie » reprenant l'ensemble des aides disponibles aux différents échelons
- Poursuite de l'octroi des primes communales relatives à l'énergie

Point 18 – Ancrage communal - rue Georges Smal - Mandat de gestion MCL - Approbation

Dans le cadre du Programme Communal d'Actions en matière de Logement 2014 – 2016, 6 logements sociaux (6 appartements 1 chambre, dont 2 adaptés aux PMR) ont été créés rue Georges Smal à Wanze. Les travaux sont à présent terminés.

La législation impose de mettre ces logements en gestion auprès de Meuse Condroz Logement (MCL) pour une durée de 30 ans.

La procédure d'adoption du mandat de gestion est la suivante :

- Approbation du mandat de gestion par le Conseil communal
- Approbation du mandat de gestion par le Conseil d'administration de MCL
- Signature du mandat en trois exemplaires (un pour chaque partie et un troisième pour la Société Wallonne du Logement).

Le loyer sera calculé en fonction, notamment, de la valeur des logements et des revenus du locataire (calcul similaire à celui du « logement social traditionnel »)

Les attributions de logements se feront par le Comité d'attribution de Meuse Condroz Logement via le système de points de priorités légales.

Une commission de 15 % sera déduite sur les loyers perçus.

Le Conseil communal a approuvé le mandat de gestion-type ainsi que le taux de la commission de MCL sur les loyers perçus.

Point 19 - Modification du règlement complémentaire de police - Rue Reine Astrid - Sécurisation - Décision

Suite à la rénovation et à la sécurisation de la rue Reine Astrid, un plateau surélevé a été aménagé au carrefour des rues Reine Astrid, Hachelette et E. Malvoz. Le stationnement y est autorisé soit sur l'accotement soit sur la voirie.

Un passage pour piétons supplémentaire a été créé rue Reine Astrid au carrefour avec les rues Hachelette et E. Malvoz. Des dispositifs ralentisseurs ont été placés.

Le Collège communal invitait donc les Conseillers à modifier le règlement complémentaire de circulation en ce sens.

Point 20 - Marché de Travaux - Mise en conformité de la détection incendie de l'école de Vinalmont - Avenant n°1 - Approbation de la dépense urgente.

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers communaux ont approuvé la dépense urgente d'un montant de 3.583,25€ pour la mise en conformité de la détection incendie de l'école de Vinalmont.

Point 21 - Enseignement maternel : ouvertures de classe - le 23 janvier 2023 - Confirmation

Les Conseillers ont décidé de créer, sur proposition du Collège, les ouvertures de classe suivantes :

- un demi-emploi supplémentaire à l'école de Vinalmont (62 élèves inscrits) soit 3,5 classes maternelles.
- un demi-emploi supplémentaire à l'école de Wanze-centre (73 élèves inscrits) soit 4 classes maternelles.
- un demi-emploi supplémentaire à l'Espace scolaire Jean Bourgeois (93 élèves inscrits) soit 5 classes maternelles.

Point 22 - Enseignement - Ecole communale de Bas-Oha - Appel à candidatures - Appel mixte pour la désignation dans la fonction de Direction à partir du 16 août 2023

La Commune doit lancer un appel à candidatures pour pourvoir au remplacement de la directrice de l'école de Bas-Oha en disponibilité précédant la pension de retraite à partir du 16 août 2023.

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux ont décidé de lancer un premier appel à candidatures s'adressant aux seuls membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du PO, selon le modèle élaboré par le Parlement de la Communauté française, du 28 mars au 12 avril 2023 inclus, par voie d'affichage au sein de toutes les écoles communales et par un courrier adressé aux directions avec accusé de réception signé par tous les membres du personnel.

*Unanimité pour l'ensemble des points.
Absence de Mme Di Notte et M. Miessen.*